

Section 2.—L'agriculture et les provinces*

Sous-section 1.—Services agricoles

Terre-Neuve.—Les services agricoles de Terre-Neuve sont dirigés par la Division de l'agriculture du ministère des Mines, de l'Agriculture et des Ressources. La Division a à sa tête un directeur aidé d'un personnel composé de 21 fonctionnaires. La province est divisée en neuf circonscriptions ayant chacune une permanence, sauf le Labrador où l'agent ne réside que pendant l'été. Des fonctionnaires chargés des divers domaines de l'agriculture visitent chaque district sur l'ordre du Bureau à St-Jean.

Les programmes d'aide à l'industrie agricole comprennent une subvention de \$125 l'acre pour le défrichement avec des outils appartenant aux particuliers, la distribution de pierre à chaux en poudre à un prix subventionné, le paiement de bonis pour les reproducteurs de race pure et l'octroi d'une aide financière aux sociétés d'agriculture, aux organismes de commercialisation et aux comités organisateurs de foires agricoles. Il y existe un service d'inspection des produits avicoles, des légumes et des bleuets. On encourage la culture de ce fruit en incendiant les terrains qui y sont propices et en améliorant les routes et les sentiers qui conduisent à ces endroits. On favorise la culture des petits fruits en distribuant des plants de qualité.

L'élevage reçoit tout l'encouragement possible. On élève un troupeau expérimental de moutons. Grâce à l'état satisfaisant des marchés, à l'aide fournie par le ministère et aux prêts consentis en vertu de la loi provinciale sur les prêts pour les améliorations agricoles, la production de viande de volaille et de bœuf a pris de l'expansion. Un vétérinaire surveille l'application du programme d'hygiène vétérinaire et du programme fédéral-provincial d'extirpation de la tuberculose bovine.

La Division de l'agriculture se joint au ministère de l'Instruction publique pour favoriser l'essor du mouvement des cercles 4-H dans la province et consent à se charger de tout projet relatif à l'agriculture.

Île-du-Prince-Édouard.—Le programme d'action du ministère de l'Agriculture est arrêté par son personnel qui comprend, outre le ministre et le sous-ministre, un surintendant et un surintendant-adjoint de l'industrie laitière, deux essayeurs-contrôleurs, deux propagandistes de l'amélioration des troupeaux laitiers, un directeur des services vétérinaires et neuf vétérinaires praticiens subventionnés, un directeur du service des marchés, un directeur du service du bétail, un horticulteur, un adjoint chargé de l'analyse des sols, un instructeur avicole, un économiste, deux agronomes, un directeur des cercles 4-H, trois représentants agricoles, un surveillant de pépinière et un directeur, un directeur-adjoint et deux propagandistes de cercles de fermières.

Nouvelle-Écosse.—Le ministère de l'Agriculture et de l'Organisation des marchés «aide les gens à s'aider eux-mêmes» en encourageant le public à faire partie d'organisations telles que la Fédération agricole de la Nouvelle-Écosse, l'Association des fructiculteurs de la Nouvelle-Écosse, les coopératives agricoles, les coopératives de crédit et les organisations de producteurs. Le ministère reçoit l'aide du Comité consultatif des services agricoles de la Nouvelle-Écosse, qui a été établi afin de mettre en œuvre les programmes et entreprises agricoles des ministères fédéral et provincial de l'Agriculture. Le Comité se réunit tous les trois mois et, afin d'éviter autant que possible le double emploi, il coordonne les objectifs de ces deux ministères et propose des programmes agricoles bien intégrés.

Nouveau-Brunswick.—Le programme agricole du gouvernement du Nouveau-Brunswick est dirigé par le ministre de l'Agriculture assisté d'un sous-ministre et des directeurs des services suivants: propagande, bétail, industrie laitière, médecine vétérinaire.

* Renseignements fournis par les autorités des diverses provinces.